

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-NEUF, le onze mars, le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du treize février 2019, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN et Patricia SIKORA; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER et Christian VAUTHEROT.

Excusée : Madame Nathalie BARDAUX.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 février 2019
- Convention de mise à disposition de personnel temporaire
- Emprunt salle multi-activités (annule et remplace)
- Transfert de compétences eau et assainissement à la CCDB
- Comptes de gestion et comptes administratifs
- Affectations de résultats
- Subventions aux associations
- Questions diverses :
 - ◆ Vide grenier
 - ◆ Nettoyage de printemps
 - ◆ Commission salle multi-activités
 - ◆ Transports méridiens
 - ◆ Dates prochaines séances

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 18 février 2019 avec

14 voix pour
0 voix contre
0 Abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Hélène Albanesi est désignée secrétaire de séance.

2019 07 : Convention service de missions temporaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

La commune a eu recours à ce service en janvier pour la période de tuilage entre les 2 secrétaires.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Donnent leurs accords et autorisent le Maire à signer la convention avec le Centre De Gestion
- ✓ Autorisent le Maire à recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs, en cas de besoin dans la collectivité.

2019-08 : Emprunt salle multi-activités (annule et remplace la délibération 2018-67)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a besoin de contracter un emprunt de 800 000 euros en prêt relais court terme afin d'assurer la continuité de la trésorerie pendant les travaux de la salle multi-activités et l'attente du versement des diverses subventions et du FCTVA.

Après avoir entendu l'exposé du maire et pris connaissance des propositions, les membres présents du conseil municipal décident, avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un emprunt de :
 - Montant : 800 000 €
 - Durée : 24 mois
 - Taux variable 0.461%
 - Taux variable sur euribor 3 mois + marge 0.78%
 - Périodicité : intérêts trimestriels sur capital débloqué
 - Frais : 0.15% soit 1200 euros.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette opération.

2019-09 : Transfert de compétences eau et assainissement

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 64-IV,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5214-16,

Vu les statuts de la Communauté de communes Doubs Baumois,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Doubs Baumois en date du 30 janvier 2019 approuvant la stratégie de la CCDB en matière de transfert des compétences eau et assainissement,

Contexte réglementaire :

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

A ce jour la CCDB exerce uniquement la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes permet un report du transfert de ces 2 compétences, au-delà du 1^{er} janvier 2020, au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Cette loi prévoit la possibilité d'une **minorité de blocage** :

Les communes ont ainsi la possibilité de délibérer **avant le 1^{er} juillet 2019** pour ou contre la prise de compétences au 1^{er} janvier 2020 ; pour la compétence eau d'une part, pour la compétence assainissement collectif d'autre part.

Si au moins 25% des communes représentant 20% de la population de la CCDB se positionnent contre le transfert, ce dernier sera repoussé au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2026, le Conseil communautaire de la CCDB pourra voter à tout moment pour la prise de la compétence eau et/ou assainissement collectif ; les

communes auront alors à se prononcer sur le transfert (avec les mêmes conditions de minorité de blocage).

Contexte financier :

Le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau (AERMC) 2019-2024 est en baisse de - 14%, avec une enveloppe globale de 2,64 milliards d'euros.

Les communes pourront théoriquement être aidées mais elles ne seront pas prioritaires (examen des demandes en fin d'année, sous réserve des crédits disponibles).

Un dispositif d'aide existera pour les 13 communes de la CCDB en zonage ZRR (zone de revitalisation rurale, 12 communes de l'ex Bussière et la commune de Montivernage). Ces communes sortiront du dispositif ZRR à mi 2020 ; elles seront éligibles jusqu'en 2024, sous réserve de la signature d'un contrat avec l'Agence, piloté par la CCDB, et sous réserve de l'état d'avancement suffisant de la démarche de transfert de compétences.

Enfin l'enveloppe financière affectée à ce dispositif est peu élevée : 2 M€/an pour le Département du Doubs.

Stratégie adoptée par le Conseil communautaire de la CCDB le 30 janvier 2019 :

Au vu des éléments financiers et des dispositions législatives actuelles qui maintiennent in fine le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, le Conseil communautaire a validé l'engagement dès 2019 de la CCDB dans la démarche de transfert de ces 2 compétences.

Or un tel transfert de compétence est complexe et doit être préparé et anticipé avec une grande attention ; il est nécessaire de disposer de ressources à la fois internes et externes afin d'être en mesure d'étudier les aspects technique, juridique, financier et organisationnel permettant aux élus de disposer d'un diagnostic fiable ainsi que de scénarios adaptés et concertés.

Aussi le Conseil communautaire a validé le lancement d'une consultation d'un bureau d'études avec l'objectif d'attribuer le marché avant la fin du 1^{er} semestre 2019. Cette étude serait financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau ainsi que par le Département.

Par ailleurs le Conseil communautaire a validé le recrutement d'un technicien en interne (prise de poste prévue pour le 2nd semestre 2019), qui travaillera sur le transfert en collaboration étroite avec les communes et les syndicats, et qui suivra également le travail du bureau d'études.

L'étude démarrant au 2nd semestre 2019, le transfert n'est évidemment pas envisageable à la date du 1^{er} janvier 2020 ; il est donc essentiel que la minorité de blocage soit atteinte.

La date de transfert envisagée pour chaque compétence sera à déterminer en fonction de l'avancement et des résultats progressifs des études préparatoires.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur le transfert automatique à la Communauté de communes Doubs Baumois au 1^{er} janvier 2020, de la compétence eau potable (définie à l'article L.2224-7 I du CGCT) et de la compétence assainissement collectif des eaux usées (définie à l'article L.2224-8 I et II du CGCT).

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec

14 voix pour

0 Voix contre

0 abstention

- ✓ De s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2020, à la communauté de communes du Doubs Baumois, de la compétence eau potable.
- ✓ De s'opposer au transfert automatique au 1^{er} janvier 2020, à la communauté de communes du Doubs Baumois, de la compétence assainissement.

2019-10 : Comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le contexte des comptes de gestion et administratifs dans l'année budgétaire.

Le conseil municipal constate la concordance des comptes administratifs 2018 avec les comptes de gestion 2018 du Trésorier pour le budget principal et les budgets annexes, à savoir assainissement, eau et forêt.

Les membres du Conseil Municipal avec :

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Approuvent les comptes de gestion 2018 pour le budget principal et les budgets assainissement, eau et forêt.

2019-11 : Vote du compte administratif 2018 – Budget Principal

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget principal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	300 701.21 €
Recettes	710 514.08 €
Excédent de Fonctionnement	+ 409 812.87 €

Investissement

Dépenses	1 799 505.08 €
Recettes	1 223 853.84 €
Déficit d'investissement	- 575 651.24 €

Restes à réaliser - 786 683.82 €

Besoin de financement 575 651.24 €

Résultat global **- 165 838.37 €**

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres du Conseil Municipal avec

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Approuvent le compte administratif 2018 du budget principal.

2019-12 : Vote du compte administratif 2018 – Budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	44 140.73 €
Recettes	108 429.20 €
Excédent de Fonctionnement	+ 64 288.47 €

Investissement

Dépenses	53 000.87 €
Recettes	133 862.75 €
Excédent d'investissement	80 861.88 €

Restes à réaliser - 19 284 €

Résultat global **+ 145 150.35 €**

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres du Conseil Municipal avec

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Approuvent le compte administratif 2018 du budget assainissement.

2019-13 : Vote du compte administratif 2018 – Budget eau

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget eau 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	30 943.80 €
Recettes	47 354.74 €
Excédent de Fonctionnement	+ 16 410.94 €

Investissement

Dépenses	83 718.06 €
Recettes	88 034.24 €
Excédent d'investissement	4 316.18 €
Restes à réaliser	
Résultat global	<u>+ 20 727.12 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres du Conseil Municipal avec

13 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Approuvent le compte administratif 2018 du budget eau.

2019-14 : Vote du compte administratif 2018 – Budget forêt

Sous la présidence de Monsieur Claude MESNIER, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif du budget forêt 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	106 983.42 €
Recettes	174 719.98 €
Excédent de Fonctionnement	+ 67 736.56 €

Investissement

Dépenses	28 060.94 €
Recettes	14 849.60 €
Déficit d'investissement	- 13 211.34 €
Restes à réaliser	- 2 757 54 €
Besoin de financement	13 211.34 €
Résultat global	<u>+ 54 525.22 €</u>

Hors de la présence de François HERANNEY, Maire, les membres du Conseil Municipal avec

13 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Approuvent le compte administratif 2018 du budget forêt.

2019-15 : Affectation de résultat budget principal

Après le vote du compte administratif 2018, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget principal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2018 de la manière suivante :
 - Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 409 812.87 €
 - Compte 001 investissement recette : 211 032.58 €

2019-16 : Affectation de résultat budget assainissement

Après le vote du compte administratif 2018, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2018 de la manière suivante :
 - Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 0 €
 - Compte 001 investissement recette : 80 861.88€
 - Compte 002 fonctionnement recette : 64 288.47 €

2019-17 : Affectation de résultat budget eau

Après le vote du compte administratif 2018, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget eau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2018 de la manière suivante :
 - Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 0 €
 - Compte 001 investissement recette : 4 316.18 €
 - Compte 002 fonctionnement recette : 16 410.94 €

2019-18 : Affectation de résultat budget forêt

Après le vote du compte administratif 2018, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du budget forêt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ D'affecter les résultats du compte administratif 2018 de la manière suivante :
 - Compte 1068 investissement recette pour couvrir le besoin de financement : 13 211.34 €
 - Compte 001 investissement recette : 10 453.80 €

Compte 002 fonctionnement recette : 54 525.22 €

2019-19 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les subventions pour l'année 2019.

Pour rappel, les subventions versées sur l'exercice 2018 sont les suivantes :

<i>Associations</i>	<i>Subventions versées en 2018</i>	<i>Subventions votées en 2019</i>
FC Anciens combattant	40.00	40.00
Le Souvenir Français	40.00	40.00
Parents d'élèves	200.00	200.00
St Étienne	200.00	200.00
Club 3ème âge	200.00	200.00
Ecole - classe nature	2500.00	2130.00
ELAN	200.00	200.00
Football Club Aigremont Montoille	200.00	200.00
La prévention routière	70.00	70.00
Pupilles de l'Enseignement Public	70.00	70.00
US Section Tennis	200.00	200.00
USP/ Section gymnastique	200.00	200.00
AICA Pouligney-Lusans/Chatillon-Guy.	200.00	200.00
DDEN	75.00	75.00
Moto-Club de Pouligney-Lusans	200.00	200.00
L'amicale des donneurs de sang de Roulans	50.00	50.00
TOTAL	4645.00	4275.00

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident avec

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De verser les subventions, mentionnées au tableau, aux associations, au titre de l'année 2019.

Questions diverses

Vide grenier

Le vide grenier est prévu le 7 avril, une réunion se tiendra le 21 mars avec tous les présidents d'association pour l'organisation de l'installation et du rangement.

481 m d'emplacements sont déjà retenus.

Nettoyage de printemps

Le nettoyage de printemps est prévu le 23 mars à 9h00.

Un représentant du Sytevom sera présent pour parler du tri aux administrés.

Commission salle multi-activités

Lors de la réunion du lundi 4 mars, une liste de questions et de problèmes à se poser a été évoquée dans le but d'élaborer une convention de location avec tarifs et règlement. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} avril à 18h00.

Transports méridiens

A partir de la rentrée 2019, la carte scolaire sera modifiée. Le transport méridien sera alors supprimé, lorsque l'offre restauration scolaire et périscolaire présente est suffisante. L'économie réalisée servira à faire baisser les tarifs et à apporter une meilleure qualité d'accueil des enfants.

Déchets

Un administré a découvert des peaux de bêtes et des têtes laissées près du chemin menant au chalet de chasse.

La question sera posée aux chasseurs sur la provenance de ces restes d'animaux.

Entretien

Une petite parcelle de terrain « au corbeau » appartenant à la commune semble peu entretenue.

Une réflexion sera menée sur l'utilisation et l'entretien de ce petit triangle de terrain.

Entrée école et périscolaire

Ces deux entrées sont très sombres en période hivernale. Une somme a été proposée à la CCDB pour l'installation de deux détecteurs (700 €).

Voyage Guédelon

Pour faire suite à la demande de l'école, la commune s'est engagée à verser une subvention pour réduire le coût pour les familles des enfants partant en séjour à Guédelon. Les membres du conseil municipal ont décidé de donner 30 euros par enfant soit un total de 2 130 euros.

Les membres du conseil municipal souhaitent pouvoir rencontrer la directrice d'école afin qu'elle leur présente le projet.

Dates prochaines séances

La commission budget sera réunira le mardi 19 mars à 20h00.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 26 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h50.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2019-07 : Convention service de missions temporaires
2019-08 : Emprunt salle multi-activités (annule et remplace la délibération 2018-67)
2019-09 : transfert de compétences eau et assainissement
2019-10 : Compte de gestion 2018
2019-11 : Compte administratif 2018 - Budget Principal
2019-12 : Compte administratif 2018 – Budget Assainissement
2019-13 : Compte administratif 2018 – Budget Eau
2019-14 : Compte administratif 2018 – Budget Forêt
2019-15 : Affectation de résultat – Budget Principal
2019–16 : Affectation de résultat – Budget Assainissement
2019–17 : Affectation de résultat – Budget Eau
2019–18 : Affectation de résultat – Budget Forêt
2019-19 : Subvention aux associations et école

Sujets abordés :

03/01 : Vide grenier
03/02 : Nettoyage de printemps
03/03 : Commission salle multi-activités
03/04 : Transports méridiens
03/05 : Déchets
03/06 : Entretien
03/07 : Entrée école et périscolaire
03/08 : Voyage Guédelon
03/09 : Dates prochaines séances